

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 14 avril 2021.**

Date de convocation : 08/04/2021

Date d'affichage : 08/04/2021

Présents : Alexandra AVAZERI, Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN DUPE, Frédérique MARTIN André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Lucas MIALANE, Julien PRADEL Jean-Claude RAMOS, Jean TRINQUIER.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

En début de réunion le Maire propose au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour le diagnostic amiante de l'école.

**1 – FLEURISSEMENT DU VILLAGE**

M le Maire propose de retenir le devis de l'ESAT du Roc Castel pour un montant de 1 556 ,05 €.

Vote à l'unanimité.

**2- ABRI POUBELLES**

Jérôme CLARISSAC décrit le projet d'abri poubelles à implanter dans la rue du Portal Blanc et propose de retenir le devis de l'entreprise RONDINO pour un montant de 1 268,38 € HT.

Vote à l'unanimité.

**3 – CLOCHE DU ROC CASTEL**

M le Maire explique qu'à la suite d'une surtension, une réfection du système campanaire est nécessaire. Il propose de retenir le devis de l'entreprise LAUMAILLE pour un montant de 2 006,11 € HT.

Vote à l'unanimité.

**4- DIAGNOSTIC AMIANTE**

M le Maire informe le conseil municipal sur l'obligation de faire réaliser un diagnostic amiante pour la réhabilitation de l'école et propose de retenir le devis de SOCOTEC pour un montant de 1 750 € HT.

Vote à l'unanimité.

**5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CONCOURS DIVERS**

M Maire énumère le détail des demandes et propose d'attribuer les sommes suivantes :

- Concours divers : 2 930 €.
- Subventions : 14 200 €

Vote à l'unanimité.

## 6 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (M 49) ET DU COMPTE DE GESTION

La commission Finances-Patrimoine tenue le 9 avril a préparé les comptes administratifs et le budget de la commune.

Sous la présidence de Christelle DE OLIVEIRA, Il est donné lecture du Compte Administratif 2020 de l'Assainissement (M 49). Celui-ci fait apparaître un excédent global de 427 024,56 €, soit un excédent d'exploitation de 182 822,87 € et un excédent d'investissement de 244 201,69 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, et Christelle DE OLIVEIRA, donne la parole aux élus présents. Elle met ensuite au vote l'approbation du compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte ce document, conforme au compte de gestion, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte également le compte de gestion du comptable public à l'unanimité.

## 7 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (M 14) ET DU COMPTE DE GESTION

Sous la présidence de Christelle DE OLIVEIRA, il est donné lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Principal (M14). Celui-ci fait apparaître un excédent global de 329 985,49 €, soit un excédent de fonctionnement de 371 033,79 € et un déficit d'investissement de 41 048,30 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, et Christelle DE OLIVEIRA donne la parole aux élus présents. Elle met ensuite au vote l'approbation du compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte ce document, conforme au compte de gestion, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte également le compte de gestion du comptable public à l'unanimité.

## 8 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire propose de consolider les résultats comme suit :

### M49 Budget Assainissement.

L'assainissement étant transféré à la communauté de communes Lodévois et Larzac au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce budget est clôturé.

Les résultats du budget assainissement sont intégrés au Budget Général, comme suit :

Excédent de fonctionnement : 182 822,87 €.

Excédent d'investissement 244 201,69 €.

### Le résultat consolidé pour 2020 se décompose comme suit :

Excédent de fonctionnement consolidé : 553 856,66 €.

Excédent d'investissement consolidé : 203 153,39 €.

### Affectation :

Report consolidé en fonctionnement R 002 : 512 808,36 €.

Report consolidé en investissement R 001 : 203 153,39 €.

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 41 048,30 €.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

## 9 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire explique l'incidence de la suppression de la Taxe d'Habitation sur la présentation de l'état 1259 relatif au vote des taux. Pour compenser la perte de la taxe d'habitation, la taxe foncière que percevait le Département est transférée aux communes.

Les taux d'imposition sont donc les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti 37,40 %
- Taxe sur le foncier non bâti 68.86 %

Les administrés ne recevront plus d'imposition à la taxe foncière par le Département.

Le taux d'imposition global n'augmentera donc pas.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

## 10 - VOTE DU BUDGET

Suite à la réunion de la commission Finances le projet de budget est présenté.

### Budget M 14

M. le Maire donne lecture du projet de budget principal 2020 préparé par la commission des finances. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	Dépenses	989 440,36 €
	Recettes	989 440,36 €

Section d'investissement :	Dépenses	1 198 297,05 €
	Recettes	1 198 297,05 €

Après discussion, le budget est adopté à l'unanimité.

## 11- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SORBS

Il est proposé de mettre en œuvre une convention de Mise à Disposition des Agents d'entretien de la Commune du CAYLAR à la Commune de SORBS.

Les conditions de cette mise à disposition sont présentées.

Après discussion, la convention est adoptée à l'unanimité.

## 8 – QUESTIONS DIVERSES

### Motion Santé

La localisation à Lodève permet aux habitants des villages du plateau du Larzac une accessibilité aux soins de premier recours à moins de 30 minutes selon les directives nationales.

Le Centre d'Accueil et de Permanence des soins (CAPS) de Lodève doit être pérennisé.

Aussi, le conseil municipal sollicite auprès des services de l'Etat la transformation du CAPS en service d'urgence pérenne.

### Motion Aubrac :

La commune s'associe à la demande faite au Gouvernement pour le maintien du train Clermont Ferrand-Béziers et à la rénovation complète du train de nuit Millau-Paris.

### Colonnes de tri

Alexandra AVAZERI informe le conseil municipal de la mise en place de nouvelles colonnes de tri illustrées et en métal Rue Gaston Clapier.

Un courrier sera adressé aux habitants pour mieux les sensibiliser à la nécessité du tri.

La séance est levée à 22 h 15.